CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NOAM GLOBAL

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 3, avenue Hoche, Paris (8ème).
542 083 092 R.C.S. Paris.

Avis de convocation.

Assemblée générale ordinaire.

MM. les actionnaires de la Société « Noam Global » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 24 avril 2007, à 15 heures, à la Banque Neuflize Obc au 3 avenue Hoche, salle 10, à Paris 8ème, pour délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

— Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 29 décembre 2006 ;
— Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'accomplissement de sa mission et sur les conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce ;
— Approbation du bilan et des comptes de l'exercice ainsi que des conventions visées dans le rapport spécial établi par le Commissaire aux Comptes ;
— Affectation des résultats et fixation du dividende pour les actions « D » ;
— Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;
— Pouvoirs pour les formalités.

Projet de résolutions

Première résolution. **—** L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 29 décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés.
Elle constate que le capital social, qui était le 30 décembre 2005 à 91 207 869,61 € pour 152 884 actions « C » et 636.714 actions « D » s'élevait le 29 décembre 2006 à 92 979 484,45 € pour 176 584 actions « C » et 586 207 actions « D ».

Deuxième résolution. **—** L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Troisième résolution. **—** L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de l'affectation et la répartition du résultat, telles qu'elles sont proposées par le Conseil d'administration et constate que les sommes à affecter s'élèvent à 190 949,80 €.
La répartition est la suivante (en euros) :

Résultat capitalisé (actions « C »)	50 802,94
Résultat distribué (actions « D »)	134 827,61
Report à nouveau de l'exercice (actions « D »)	5 219,25
	190 949,80

Dividende (actions « D » uniquement)
Le dividende net sera de 0,23 €
Il sera procédé au détachement d'un coupon qui comprendra :
Les revenus ouvrant droit à abattement fiscal annuel et à réfaction de 40% :
— Actions françaises pour un montant de 0,23 €
Le dividende sera mis en paiement à partir du vendredi 4 mai 2007. Les actionnaires pourront, demander le paiement dans le délai de trois mois à partir de cette date, le réinvestir sans frais en actions de la société.
Il est rappelé que le revenu global par action avait été :
— Au titre de l'exercice 2003 : 2,35 € comprenant un dividende de 2,22 € et un impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 0,13 €.
— Au titre de l'exercice 2004 : 1,72 €.
— Au titre de l'exercice 2005 : 0,57 €.

Quatrième résolution. **—** L'Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle, pour une période de six années, le mandat d'Administrateur d'Axa France Vie, représentée par Zoé FORMERY SENE. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos en décembre 2012.

Cinquième résolution. **—** L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article 130 du décret 67-236 du 23 mars 1967, modifié par l'article 29 du décret 2006-1566, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

MM. les actionnaires devront, s'ils désirent assister à cette Assemblée ou s'y faire représenter :
1. pour les titulaires d'actions nominatives, être inscrits sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée,
2. pour les titulaires d'actions au porteur, avoir préalablement justifié de leur qualité, par le dépôt d'une attestation d'inscription ou de blocage de leurs titres, délivrée par l'intermédiaire habilité chez lequel leurs actions sont inscrites en compte, auprès de la Caceis Corporate Trust, 14, rue Rouget de l'Isle 92130 Issy-les-Moulineaux, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires désirant voter par correspondance peuvent se procurer le formulaire de vote au siège social ; la demande doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à la société six jours au moins avant la date de la réunion. Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir à la société 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions, le présent avis vaut avis de convocation.

Le Conseil d'administration.

0702913